



## Adoption de ma fille par mon mari?

Par **bénédicte19**, le **18/06/2009 à 14:15**

Bonjour,  
Je suis maman d'une fille de 8 ans. Son père biologique m'a quitté 2 mois avant l'accouchement. Il n'a eu que de très bref relation avec Lise mais il l'avait reconnu avant la naissance, elle porte donc son nom.  
Depuis plus de 3 ans elle n'a plus aucunes relations avec son père. Il ne la prend plus, ne verse plus la pension alimentaire, ne lui envoie aucun courrier.  
Lors de la dernière enquête sociale il a indiqué qu'il ne souhaitait plus avoir de relation avec Lise.  
Ma fille ne souhaite plus le voir non plus.  
Je me suis mariée depuis et j'ai 2 filles avec mon mari.  
Ma fille comme mon mari souhaitent qu'elle porte son nom, car cela perturbe beaucoup Lise de ne pas porter le même nom que nous.  
Merci de vos réponses

Par **jeetendra**, le **18/06/2009 à 16:06**

bonjour, pour votre fille de 8 ans, il vous faut [fluo]l'accord écrit [/fluo]de son père biologique pour une adoption simple (par acte notarié), quid de l'adoption plénière, l'avocat est obligatoire pour la procédure, cordialement